

VD_FINDINFO ACH 205/18 - 79/2019 vom 8. Mai 2019

VD Tribunal cantonal, 2019-05-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ACH_205_18_-_79_2019

FR: VD_FINDINFO ACH 205/18 - 79/2019 du 8 mai 2019

IT: VD_FINDINFO ACH 205/18 - 79/2019 del 8 maggio 2019

Regeste

ACTIVITÉ SOUMISE À COTISATION, COTISATION MINIMUM, DURÉE DE COTISATION, DURÉE MINIMALE DE COTISATION, LACUNE DE COTISATION, LIBÉRATION DES CONDITIONS POUR LA PÉRIODE DE COTISATION, SÉPARATION DE CORPS, SOINS AUX PROCHES, ACTIVITÉ LUCRATIVE INDÉPENDANTE, FORMATION{EN GÉNÉRAL}, INCAPACITÉ DE TRAVAIL | 13 LACI, 14 al. 1 let. a LACI, 14 al. 1 let. b LACI, 14 al. 2 LACI, 8 al. 1 LACI, 9 al. 3 LACI

Erwägungen

E. 8

En conclusion, la recourante ne peut pas se prévaloir d'une libération des conditions relatives à la période de cotisation. Partant, elle ne peut prétendre à l'octroi d'indemnités de l'assurance-chômage.

E. 9

- a) En définitive, le recours doit être rejeté et la décision sur opposition litigieuse confirmée.
- b) Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA), ni d'allouer de dépens, dès lors que la recourante n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.